

# 17 mai : Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie



**17 mai 1990** : l'Organisation Mondiale de la Santé décide de ne plus considérer l'homosexualité comme une maladie.

**2005** : première journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie.

**2024** : dans 69 pays dans le monde sur 193, l'homosexualité est encore interdite.

Certains pays considèrent explicitement les relations entre adultes de même sexe comme un crime. D'autres États mentionnent dans leurs textes de loi des « actes

contre-nature », « indécents » ou « immoraux », laissant la place à l'arbitraire des juges, ce dont les personnes homosexuelles sont victimes dans les faits. Les peines encourues peuvent aller d'amendes à la peine de mort (dans onze pays), en passant par des « thérapies » forcées, des coups de fouet, voire la prison. Partout où l'homosexualité peut être punie par la loi, les personnes homosexuelles ou soupçonnées de l'être vivent dans la peur d'être arrêtées et condamnées.

En Russie, les mesures discriminatoires envers la communauté LGBT s'accumulent : interdiction de la "propagande LGBT" en novembre 2022, interdiction des transitions de genre en juillet 2023.

La question du mariage homosexuel reste posée avec seulement 29 pays qui l'ont autorisé officiellement.

En France, en 2022, SOS Homophobie a reçu 1500 témoignages de victimes d'insultes, de rejet et de discriminations du fait de leur orientation sexuelle ou de leur transidentité.

17 % des actes ont été commis sur Internet, 15 % au sein de la famille et 9 % dans le voisinage, 12 % dans les lieux publics, mais aussi dans le monde du travail, l'école, les médias, la politique, le sport, etc. Le mal de vivre est identifié dans 9 % des cas comme cause principale de l'appel à l'aide. Ce mal-être est précisément lié au contexte homophobe qui crée un sentiment de solitude, de peur, voire de la honte ou encore trop souvent des idées suicidaires.

En 2021, le ministère de l'intérieur note une augmentation de 28 % des actes anti LGBT+.

Le plan national pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ pour la période 2020-2023 part du constat que le quotidien des personnes lesbiennes, gays, bi et transgenre demeure empreint de violences et de discriminations. Les manifestations de haine anti-LGBT+ perdurent, même si l'opinion publique a fortement évolué.

Selon le Défenseur des droits, 51 % des agents de la fonction publique et 46 % des salariés du privé estiment que « révéler son homosexualité à son entourage professionnel contribue à mettre mal à l'aise des collègues de travail », 20 % des personnes LGBT+ déclarent s'être senties discriminées dans la recherche d'un emploi et 39 % déclarent avoir fait l'objet de commentaires ou d'attitudes négatives au travail.

La CGT a bien toute sa place dans la lutte contre les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle.

**Pour qu'à la DGFIP, l'environnement de travail soit inclusif et émancipateur, la CGT Finances Publiques appelle à la mobilisation pour l'Égalité et contre toutes les discriminations.**